

# Les Outre-mer face à la bifurcation écologique

## Des territoires pionniers ?

Yann Bérard

*Préface de Soraya Boudia*



# **Les Outre-mer face à la bifurcation écologique**

**Des territoires pionniers ?**

Pour citer cet ouvrage :

Bérard Y., 2025. *Les Outre-mer face à la bifurcation écologique. Des territoires pionniers ?*, Versailles, éditions Quæ, 210 p.,  
<https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4096-8>

Les éditions Quæ réalisent une évaluation scientifique des manuscrits avant publication. Le processus éditorial s'appuie également sur un logiciel de détection des similitudes et des textes potentiellement générés par IA.

La diffusion en accès ouvert de cet ouvrage a été soutenue par le Centre national de la recherche scientifique (UMR 8053 Pheeac) et l'Agence nationale de la recherche (ANR-10-LABX-25-01).

Les versions numériques de cet ouvrage sont diffusées sous licence CC-by-NC-ND 4.0.



© Éditions Quæ, NSS-Dialogues, 2025

ISBN papier : 978-2-7592-4095-1

ISBN PDF : 978-2-7592-4096-8

ISBN ePub : 978-2-7592-4097-5

ISSN : 1772-4120

Éditions Quæ – RD 10 – 78026 Versailles Cedex

[www.quae.com](http://www.quae.com) – [www.quae-open.com](http://www.quae-open.com)

# Les Outre-mer face à la bifurcation écologique

## Des territoires pionniers ?

Yann Bérard

*Préface de Soraya Boudia*

Quæ éditions

La collection « Indisciplines » fondée par Jean-Marie Legay dans le cadre de l'association « Natures Sciences Sociétés-Dialogues » est aujourd'hui dirigée par Marianne Cohen. Dans la même orientation disciplinaire que la revue NSS, cette collection entend traiter des rapports que, consciemment ou non, les sociétés entretiennent avec leur environnement naturel et transformé à travers des relations directes, des représentations ou des usages. Elle mobilise les sciences de la terre, de la vie, de la société, des ingénieurs et toutes les démarches de recherche, éthique comprise. Elle s'intéresse tout particulièrement aux questions environnementales qui interpellent nos sociétés aujourd'hui, qu'elles soient abordées dans leur globalité ou analysées dans leurs dimensions les plus locales.

Le comité éditorial examinera avec attention toutes les propositions d'auteurs ou de collectifs qui ont adopté une démarche interdisciplinaire pour traiter de la complexité.

*Bannann jonn pa ka vini vèt.*

(« Les bananes jaunes ne deviennent pas vertes. »)

Proverbe créole antillais

# *Remerciements*

Aux membres du jury d'habilitation à diriger des recherches dont cet ouvrage est issu : Soraya Boudia, Fred Constant, Justin Daniel, Martial Foucault, Sandrine Maljean-Dubois et Virginie Tournay. Leurs encouragements et leurs conseils ont été particulièrement utiles à la réalisation de ce projet éditorial.

6

Mes remerciements vont également à l'ensemble des membres du laboratoire Pouvoirs, histoire, esclavages, environnement, Atlantique, Caraïbe (Pheeac, anciennement LC2S), en particulier de son équipe Biodiversité, environnements, sociétés, territoires (Best), que j'ai l'honneur de coanimer depuis sa création, dont les projets et les manifestations auxquels j'ai participé — en tant que coordinateur ou en tant que contributeur — ont nourri une grande partie du travail présenté dans les pages qui suivent, notamment :

- le projet Amazonian Biodiversity in Society (Abios, 2012-2015), coordonné par l'auteur (chaire d'excellence), financé dans le cadre de l'appel à projets stratégiques du Centre d'études de la biodiversité amazonienne, géré par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme des investissements d'avenir ;
- la journée d'études « Un “tournant global” des politiques environnementales ? Perspectives croisées Afrique-Caraïbe-Europe-Amériques », coordonnée par l'auteur (chaire d'excellence), bibliothèque universitaire, université des Antilles, campus de Schoelcher, Martinique, 4 avril 2014 ;
- l'atelier « Tourism, Pollution, and Caribbean Environments », coordonné par l'auteur (chaire d'excellence), à l'occasion de la 39<sup>e</sup> conférence annuelle de l'Association des études caribéennes, Hotel Fiesta Americana, Mérida, Yucatán (Mexique), 26-30 mai 2014 ;
- le projet Regime of Knowledge for Amazonian Biodiversity (Rekabios, 2016-2019), coordonné par l'auteur (chaire d'excellence), financé dans le cadre de l'appel à projets stratégiques du Centre d'études de la biodiversité amazonienne, géré par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme des investissements d'avenir ;
- le projet Transfert des apprentissages de retours d'expériences scientifiques pour le renforcement des capacités de réponse et d'adaptation individuelles et collectives dans un contexte de changement climatique (Petites Antilles du Nord — saison cyclonique 2017) (Tirex, 2018-2022), coordonné par Frédéric Léone, financé dans le cadre de l'appel à projets *flash* « Ouragans 2017 — Catastrophe, risque, résilience » de l'Agence nationale de la recherche ;
- le projet Gestion intégrée de la biodiversité et des pollutions et connectivités socio-écologiques à l'échelle des bassins-versants maritimes insulaires tropicaux en Martinique (Dlo la tè, dlo lanmè, 2020-2022), coordonné par Anne Honegger, financé dans le cadre du programme « Les futurs des mondes du littoral et de la mer » de la Fondation de France ;
- le projet Coastal Environment under Sargassum Crisis (Cesar, 2019-2022), coordonné par Jean-Raphaël Gros-Désormeaux, financé dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets

conjoint *Sargassum* « Recherche, développement et innovation » de l'Agence nationale de la recherche ;

- le projet Tri sélectif des ménages martiniquais : freins et leviers (TSD2M, 2021-2022), coordonné par Myriam Thiriot et Mylenn Zobda-Zebina, financé dans le cadre du programme territorial de la maîtrise des déchets de l'Agence de la transition écologique, en partenariat avec la Collectivité territoriale de Martinique et Citeo ;
- le projet Enjeux sanitaires des sargasses pour les riverains et médiation médicale (Sarimed, 2021-2023), coordonné par Florence Ménez, financé dans le cadre de l'appel à projets « Les futurs des mondes du littoral et de la mer » de la Fondation de France ;
- le cycle de séminaires « La santé aux Antilles au prisme des SHS », coordonné par l'auteur, Faculté de droit et d'économie, université des Antilles, campus de Schoelcher, Martinique, 28 janvier et 11 février 2022 ;
- le projet Living with Chlordecone: an Opportunity-based Co-construction (Licoco, 2022-2026), coordonné par Éric Kamwa, financé dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets conjoint « Chlordécone » de l'Agence nationale de la recherche ;
- le Campus Anthropocène aux Antilles, « Habiter les Antilles à l'heure de l'Anthropocène », 4<sup>e</sup> édition des Campus Anthropocène, coordonné par le Centre des politiques de la Terre et le Pheeac, université Paris Cité et université des Antilles, campus de Schoelcher, Martinique, 13-17 mai 2024.

Je tiens enfin à remercier les évaluateurs anonymes pour leurs remarques suggestives, ainsi que l'équipe éditoriale des éditions Quæ pour leur accompagnement bienveillant tout au long de la préparation de cet ouvrage.



# *Sommaire*

Préface. La France des Suds comme laboratoire politique de la transition écologique .....	10
Introduction générale. Réenchanter les Outre-mer par le vert et le bleu.....	13
<b>Partie 1</b>	
<b>Biodiversité, l'exception sous influence</b>	
Chapitre 1. Troubles dans la nature .....	36
Chapitre 2. À la reconquête de la biodiversité .....	60
<b>Partie 2</b>	
<b>Face aux risques, la résilience en sursis</b>	
Chapitre 3. Des territoires « naturellement » à risques ?.....	90
Chapitre 4. Inégalités écologiques de santé .....	114
<b>Partie 3</b>	
<b>Transition, le changement impossible ?</b>	
Chapitre 5. Changer la nature du développement .....	140
Chapitre 6. Le défi de la transition énergétique.....	162
Conclusion générale. L'enjeu d'une nouvelle bifurcation.....	183
Références bibliographiques.....	191
Sources documentaires.....	203
Principaux sigles et abréviations.....	207

Préface

# *La France des Suds comme laboratoire politique de la transition écologique*

10

Il y a des livres qui sont particulièrement bienvenus dans le paysage de la production en sciences humaines et sociales au regard du sujet qu'ils traitent et de leur contribution à des débats nécessaires. Celui de Yann Bérard en fait incontestablement partie. Lorsque j'ai eu le manuscrit entre les mains, peu de temps avant, le cyclone Chido avait déferlé sur Mayotte. J'avais, comme des millions de personnes, découvert dans les médias l'ampleur des dévastations, la faiblesse de la gestion d'urgence et l'incapacité des services de l'État à répondre aux besoins de la population. Sans traiter du cas de Mayotte, le territoire le plus pauvre des Outre-mer, le livre de Yann Bérard entre fortement en résonance avec cette situation, en apportant une analyse éclairante sur les conséquences dramatiques des vulnérabilités et des inégalités structurelles profondes des Outre-mer face aux changements environnementaux globaux, ainsi que sur le gouvernement postcolonial des marges<sup>1</sup> reculées de la République, cette France des Suds composée de territoires dispersés aux quatre coins de la planète.

Ce livre est donc le bienvenu pour alimenter des débats nécessaires sur des questions vives du moment. Mais son importance ne réside pas uniquement dans son lien avec l'actualité. Il participe aussi, avec d'autres travaux récents<sup>2</sup>, à ce qui peut être qualifié d'une nouvelle vague de recherches en France, qui affirme, à juste titre, la centralité des Outre-mer lorsqu'il s'agit de penser les questions environnementales. De ce point de vue, l'ouvrage contribue activement au renouvellement des travaux sur ces territoires et à combler un trou béant en sciences humaines et sociales. En effet, si les sciences physiques et naturelles ont investi massivement les Outre-mer français pour étudier la richesse exceptionnelle de leur biodiversité et leur exposition à des risques sismiques, volcaniques et cycloniques majeurs<sup>3</sup>, les questions des lourds dégâts environnementaux hérités de leur histoire esclavagiste et coloniale, ainsi que des conséquences dramatiques

---

1. Roinsard N., 2022. *Une situation postcoloniale. Mayotte ou le gouvernement des marges*, Paris, CNRS éditions, 352 p.

2. Voir, par exemple, les travaux de Malcom Ferdinand, Pierre-Yves Le Meur, Renaud Meltz, Marie Thiann-Bo Morel.

3. De nombreux travaux historiques ont décrit le développement de travaux scientifiques sur le globe (sciences naturelles, géophysique, médecine) pour la mise en ordre de la nature et l'extension des réseaux métrologiques en même temps que pour le déploiement de la colonisation. Voir notamment les travaux de Christophe Bonneuil, Richard Grove, François Regourd.

des inégalités de ressources et d'infrastructures, restent encore marginales dans la production scientifique et dans les débats publics.

Dans ce contexte, en mobilisant une vaste littérature et en croisant différentes perspectives de recherche à travers une étude comparée des Antilles et de la Guyane, Yann Bérard soumet un livre ambitieux, qui fournit à la fois une fresque de l'histoire environnementale des Outre-mer atlantiques et un panorama de l'action publique relative à un ensemble de problèmes environnementaux. Au croisement de cette double approche, le pari audacieux de l'ouvrage réside dans la proposition de renverser la perspective quant à la manière de saisir les questions environnementales sous le seul prisme des excès de la modernité : à savoir suivre les transformations du discours institutionnel pour examiner comment l'État, pour réenchanter ses rapports aux Outre-mer, cherche à les convertir de « territoires à problèmes » en « territoires de solutions ». Devant ce renversement de perspective, c'est peut-être d'abord la surprise qui peut frapper un lecteur peu familier avec les travaux sur les Outre-mer, puis viennent l'interrogation et la curiosité. Le livre est ainsi une invitation à découvrir les chemins, parfois tortueux, de l'action publique relative aux questions environnementales, sur des territoires marqués par une intrication de problèmes et une histoire mouvementée, qui imprègnent profondément les sociétés contemporaines.

Pour y voir un peu plus clair, le lecteur gagne à suivre l'auteur dans la découverte du nouveau statut d'« avant-garde » attribué aux territoires ultramarins face à la crise écologique actuelle. Dans un récit à l'écriture serrée et incisive, l'auteur propose un voyage sur plusieurs siècles pour comprendre comment les questions environnementales aux Antilles et en Guyane se construisent en marge de la France continentale, à travers la succession de trois situations brutales et lourdes de conséquences : l'esclavage, la colonisation et la départementalisation. Le lecteur pourra apprendre beaucoup, y compris jusque sur la période récente, au cours de laquelle les dispositifs dédiés aux enjeux écologiques dans les anciennes colonies françaises prennent une ampleur inédite, sous-tendue par une logique d'expérimentation qui revendique d'en faire des « laboratoires d'avenir ». Porté et défendu par une majorité d'élus ultramarins, un tel discours, qui dépasse les clivages partisans à l'échelle nationale, se manifeste au grand jour au moment du Grenelle de l'environnement.

À travers le suivi à la trace de cette nouvelle conception, Yann Bérard offre une analyse stimulante des enjeux liés au déploiement et à la déclinaison de l'injonction d'accepter la responsabilité d'être des « territoires pionniers », à l'aune de trois grands domaines d'action publique : la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, la réduction des risques liés aux catastrophes « naturelles », ainsi que la transition écologique et le développement durable. Dans chacun de ces domaines, l'ouvrage donne à voir la matérialisation des différentes facettes de la colonialité et les échecs successifs pour y remédier, qui se manifestent par une superposition et une intrication de problèmes environnementaux : extractivisme des ressources naturelles, cyclone dévastateur, échouements massifs d'algues sargasses, risques sanitaires liés aux pollutions chimiques de longue durée, en particulier la chlordécone utilisée dans l'agriculture antillaise et le mercure dans les mines d'or en Guyane, gestion chaotique de la ressource en eau, poids écrasant des déchets ou encore dépendance accrue aux énergies fossiles. Pour remédier à ces problèmes, ces territoires sont alors promus en laboratoires d'expérimentation de la transition écologique

et du développement durable, selon une conception que résume le *Livre bleu outre-mer* de 2018, issu des Assises des Outre-mer, et qui est analysée par Yann Bérard. Ce dernier montre que le changement de récit institutionnel lié à cette conception expérimentale, loin de réenchanter le rapport à l'État, vient plutôt marquer, sous des apparences de nouveauté, la persistance d'une certaine façon de penser la relation aux Outre-mer.

Au terme de ma lecture, j'ai eu envie de lire une deuxième fois ce livre. Il est en effet dense et couvre un grand nombre de questions, mais ce n'était pas la principale raison d'y revenir. C'est sans doute davantage pour conjurer une certaine perplexité, voire un malaise, face à l'assignation d'anciennes colonies départementalisées aux « avant-postes » d'une économie verte et bleue mondialisée que j'ai entamé une seconde lecture. La littérature en sciences humaines et sociales nous a certes familiarisés avec l'idée selon laquelle les colonies et les territoires des Suds ont pu régulièrement être conçus comme des laboratoires pour élaborer des politiques, des techniques et des pratiques qui ont été ensuite redéployées dans les Nords. Mais ce que met en avant Yann Bérard correspond incontestablement au franchissement d'un nouveau cap, avec une politique qui tente de tenir ensemble des éléments contradictoires, en tensions permanentes, agrégant une forme de reconnaissance du legs passé, la volonté de bâtir un nouveau contrat, tout en faisant porter la responsabilité de la transition aux marges, sans les doter de ressources majeures ni leur octroyer une pleine capacité juridique dans le choix de leurs politiques. La généalogie, les déploiements, les réappropriations, les contestations et les effets de cette politique paradoxale sur ces territoires et leurs populations méritent très certainement d'être suivis de près. Le livre de Yann Bérard invite à cela. Il ouvre ainsi un champ d'exploration et contribuera à n'en point douter aux débats sur des questions vives du moment, aussi bien sur les enjeux de la transition écologique que sur de nombreux autres sujets qui concernent la France des marges.

Soraya Boudia  
Professeure des universités à l'université Paris Cité

# *Introduction générale*

## *Réenchanter les Outre-mer par le vert et le bleu*

13

Jeudi 28 juin 2018, salle des fêtes du palais de l’Élysée — à l’occasion de la présentation du *Livre bleu outre-mer* au président de la République, Emmanuel Macron —, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, défend sa vision de la France d’Outre-mer<sup>4</sup> :

*J’en parle souvent, cette France des trois océans, elle est au cœur de la zone intertropicale et subarctique. Elle est au cœur des défis de demain. C'est un pays du Nord au cœur du Sud. C'est unique, nous devons assumer la responsabilité d'être des territoires pionniers. Nous ouvrons des voies nouvelles en matière d'économie circulaire, en matière de biodiversité, en matière d'énergie. Je le dis depuis toujours, nos territoires sont des territoires de solutions. Tout cela est concret, nos territoires doivent être les fers de lance de la transition écologique. Nous devons incarner un avenir soutenable, écologique<sup>5</sup>.*

Les Outre-mer, « fers de lance de la transition écologique » ? Depuis quelques années, la République française s’attache à lier le destin de ses territoires ultramarins à celui de la question écologique. Signe révélateur ou aveu de faiblesse, cet appel à l’exemplarité s’appuie souvent sur la métaphore du « laboratoire », qui se prête bien à la quête d’un remède aux nombreux maux que connaissent ces territoires : chômage, violence, cherté de la vie, etc.

Le *Livre bleu* que remet la ministre Girardin au Président Macron, au mitan de l’année 2018, est là pour en témoigner (Gouvernement, 2018a). Fruit de consultations organisées dans le cadre des Assises des Outre-mer, promises par le candidat Macron lors de sa campagne électorale, ce livre programmatique s’inscrit dans un contexte à la fois postélectoral et de crise multidimensionnelle outre-mer<sup>6</sup>. Après les États généraux de l’Outre-mer, dispositif de consultation analogue lancé quelques années plus tôt par le président Nicolas Sarkozy, à l’occasion d’une autre période de crise, on ne peut qu’être frappé par la dimension répétitive de l’exercice. Sur cette toile de fond, la promotion des anciennes colonies françaises en tant que territoires incarnant « un avenir soutenable, écologique » peut aussi apparaître comme une façon de chercher à réenchanter

4. Soit douze entités singulières réparties sur les deux hémisphères et dans les trois océans (quatre en réalité, si l’on inclut les territoires non habités en permanence des terres australes et antarctiques) pour une population d’environ 2,6 millions d’habitants (Gay, 2021).

5. Discours d’Annick Girardin, ministre des Outre-mer, lors de la présentation du *Livre bleu outre-mer* à Emmanuel Macron, Président de la République, à l’Élysée, Paris, 28 juin 2018.

6. Crise sociale en Guyane, crise post-catastrophe à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, crise migratoire à Mayotte, etc.

une relation à l’État, qui bute régulièrement sur le reflux de la question sociale depuis les premières heures de la départementalisation (Daniel et David, 2021).

Au-delà de ses aspects rhétoriques, le discours de la ministre relève d’un engagement moral, dans une optique de responsabilisation non dissimulée (« la responsabilité d’être des territoires pionniers »). Si l’idée en soi n’est pas nouvelle, elle a ici le mérite d’être clairement exprimée. Paradigme initialement formulé par la mission d’approfondissement de la décentralisation outre-mer, il y a plus d’une vingtaine d’années, la responsabilité appelle non seulement à rendre ces territoires plus autonomes d’un point de vue institutionnel (ce qui ne veut pas dire indépendants), mais aussi à endosser un « *devoir d’innovation* », qui les situe à « *“L'avant-garde” du nouveau pacte républicain* » (Lise et Tamaya, 1999 : 162). Dans cet esprit, la ministre Girardin ne fait qu’actualiser un discours déjà ancien, inauguré par la loi d’orientation pour l’Outre-mer (Loom<sup>7</sup>) de décembre 2000, qui promeut un accroissement des responsabilités locales, tout en érigent le développement durable en priorité de l’action gouvernementale (Elfort *et al.*, 2001).

Au même titre que l’apprentissage de nouveaux modes de gouvernance, l’adoption d’un modèle de développement durable outre-mer n’apparaît cependant pas comme une mince affaire, eu égard au destin historique funeste que connaît la nature dans la plupart de ces territoires, tout particulièrement au sein des « quatre vieilles<sup>8</sup> ». D’abord fondée sur l’exploitation des ressources naturelles, puis sur le « rattrapage » vis-à-vis de l’ancienne Métropole, la trajectoire de colonisation-décolonisation qu’empruntent ces marges reculées de la République s’accompagne de lourds dégâts environnementaux, qui laissent aujourd’hui de nombreux problèmes en héritage (Thiann-Bo Morel, 2023). Vue sous cet angle, il n’est pas sûr que la métaphore océane employée par la ministre suffise à neutraliser les effets réifiants associés à la catégorie juridico-administrative desdits Outre-mer<sup>9</sup>, souvent critiquée pour invisibiliser la pluralité des expériences historiques de dominations coloniales et des trajectoires postcoloniales de ces territoires.

Le fait d’appeler les anciennes colonies départementalisées à montrer l’exemple en matière d’écologie, après qu’une large partie d’entre elles ont été successivement soumises à la brutalité de l’extractivisme colonial et nourries à l’idéologie du progrès modernisateur, n’a en effet rien d’évident. C’est à la mise en perspective de cette situation postcoloniale, où « *le présent et le passé, l’interne et l’externe s’interpénètrent* » (Smouts, 2007 : 31), que s’attache cet ouvrage, à travers l’exploration des principaux domaines d’action publique dont relève la question environnementale aux Antilles et en Guyane (figure 1). Anciennes sociétés de plantation esclavagistes, reflets de dynamiques de peuplement et objets de mises en économie contrastées, riches d’une grande biodiversité à la fois insulaire et continentale, ardents foyers de revendications autonomistes et autochtones, ces territoires offrent un condensé singulier de la France d’Outre-mer. Tandis que le développement de rattrapage semble maintenir ces territoires et leurs populations dans une dépendance structurelle, le développement durable peut-il constituer un facteur d’émancipation ? Situés aux confins des environmentalismes des Nords et des Suds, dans cette zone intertropicale où se

7. Une liste des principaux sigles et abréviations utilisés est disponible en fin de volume.

8. Cette expression désigne les colonies du premier Empire colonial français, constitué à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion, qui acquièrent le statut de département français en mars 1946.

9. L’emploi de l’adjectif démonstratif traduit de notre part une mise à distance volontaire à l’égard de cette catégorie.

concentrent presque tous les grands enjeux écologiques du xxie siècle, les territoires antillo-guyanais sont emblématiques d'une condition ultramarine plus générale, qui interroge à nouveaux frais le « grand récit » de la transition écologique.

## LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE OUTRE-MER

Scandée par des crises à répétition, la question sociale dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom)<sup>10</sup> connaît un regain d'actualité au tournant des années 2000-2010. Alors que surgit un mouvement de grève sans précédent en signe de protestation contre la « vie chère » aux Antilles (William *et al.*, 2012), des voix s'élèvent pour faire valoir un autre modèle de développement. Dans les débats qui précèdent les États généraux de l'Outre-mer, annoncés par le président Sarkozy à l'issue de ces événements, un collectif d'intellectuels ultramarins entend souligner l'urgence de s'attaquer aux « défis structurels » auxquels sont confrontés ces territoires :

*La relation entre l'État et les outre-mer a toujours buté sur cette question : quel lien construire entre la République et des territoires géographiquement éloignés, aux héritages complexes issus de l'esclavage et du statut colonial, aux histoires et cultures singulières, mais qui ne rejettent pas la citoyenneté républicaine. Au-delà des réponses immédiates à des préoccupations légitimes, l'urgence est d'apporter des réponses concertées aux défis structurels auxquels les outre-mer sont confrontées dans la diversité de leurs singularités. Les disparités entre revenus augmentent, les prix des matières premières, des denrées alimentaires mettent à mal les budgets des familles, la mondialisation menace des économies fragiles. Les atouts sont cependant là : énergies renouvelables, recherche sur le climat, sur la biodiversité, sur les maladies émergentes...<sup>11</sup>.*

À plus de dix ans d'intervalle, la similarité de la situation décrite avec la période post-Covid-19 a de quoi troubler. Ce faisant, les « atouts » mis en avant esquisSENT l'argument selon lequel l'articulation des enjeux économiques et sociaux à une ambition écologique forte pourrait apporter une réponse quant au lien à construire — ou peut-être, faudrait-il dire, à réinventer — entre l'État et ses anciennes colonies départementalisées.

À sa manière, ce raisonnement préfigure l'affirmation du mot d'ordre de développement durable, dont les États généraux de l'Outre-mer se feront plus explicitement l'écho lors de leur restitution, enjoignant les anciennes colonies départementalisées à devenir exemplaires en la matière, avec la bénédiction des Grenelles de l'environnement et de la mer. Un raisonnement repris quasiment à l'identique, près d'une décennie plus tard, par le *Livre bleu*, qui achève d'ancrer la rhétorique du développement durable dans l'action publique outre-mer, avant que la pandémie de Covid-19, si l'on peut dire, n'enfonce le clou :

*Les politiques publiques engagées visent à faire de ces territoires des laboratoires et des modèles de développement durable ainsi que de véritables territoires pionniers dans la*

10. Soit, après la révision constitutionnelle de 2003 relative à l'acte II de la décentralisation, les « quatre vieilles », auxquelles il convient d'ajouter Mayotte, qui accède au statut de région monodépartementale en mars 2011. Depuis cette révision, les « Dom-Tom » n'existent plus et il convient de parler des Drom-Com (pour collectivité d'Outre-mer) et de la Nouvelle-Calédonie qui, seule, en tant que collectivité *sui generis*, bénéficie d'une autonomie législative.

11. « Il est urgent de construire l'avenir des outre-mer, par Fred Constant, Daniel Maximin et Françoise Vergès », *Le Monde*, 16 juin 2009.

*transformation de leurs économies et de leurs sociétés pour réussir les grandes transitions, écologique, numérique et sociétale. Compte tenu de leur altérité par rapport à l'Hexagone et de leur diversité, l'exercice d'identification des filières d'excellence qu'il convient de promouvoir doit nécessairement être réalisé à l'échelle de chaque territoire* (Bouchaut-Choisy *et al.*, 2021 : 37).

Le discours consistant à projeter sur ces anciennes possessions coloniales une image de laboratoire des grandes transitions sociétales — comme autant de sites « tests » ou d'expérimentation « hors-les-murs » — se déploie dans un contexte marqué par une montée en puissance des préoccupations associées aux changements environnementaux globaux. D'un point de vue institutionnel, ce discours de laboratoire recoupe alors de manière notable les orientations prises par les politiques européennes à destination des régions ultrapériphériques (Rup) à partir des années 2000, soutenues par les élus ultramarins eux-mêmes, sur fond d'inscription du développement durable à l'agenda international.

Historiquement, la question environnementale émerge après la question sociale, soit le projet d'autoprotection de la société qui domine la pensée politique progressiste au sein des sociétés industrielles, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1970 (Charbonnier, 2020). Chercher à articuler nature, société et politique dans un projet commun délimite ainsi, depuis environ un demi-siècle, l'horizon de la question environnementale dans ces sociétés. Chemin faisant, cette quête fait de l'écologie la « nouvelle frontière » de la question sociale. Dans ce contexte, si « “panser” la nature, c'est “penser” notre société, inversément, “penser” notre nature, c'est aussi “panser” la société » (Boyer *et al.*, 2001, quatrième de couverture). Ce parallélisme invite à sonder de plus près la façon dont la question environnementale se pose au sein des territoires issus du premier Empire colonial français, dans lesquels l'histoire prend une tournure qui jette une lumière crue sur la crise écologique actuelle.

Envisagée sur la longue durée, la manière dont se pose la question environnementale au sein des « vieilles colonies » renvoie à une dynamique de transformation à la fois rapide et brutale des milieux de vie, qu'il est possible de faire remonter aux origines de la modernité et du capitalisme. Un premier temps, inaugural, correspond à la période de la colonisation et de l'esclavage qui s'affirme à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, suivant une logique de prédation et d'extraction des ressources naturelles, fondée sur une double aliénation de la nature et des êtres humains (Moore, 2000). Dans une certaine mesure, les transformations environnementales que subissent ces territoires, notamment insulaires, peuvent être appréhendées comme une préfiguration des changements globaux que connaît aujourd'hui la planète (Bourg, 2018).

L'intensité de ces transformations apparaît décuplée par le déploiement du capitalisme industriel. Ce second temps traduit une accélération sans précédent de la dynamique amorcée, d'abord à travers la colonisation par l'Europe de nouveaux territoires au XIX<sup>e</sup> siècle, puis surtout par les velléités de développement dont s'accompagne la période de la décolonisation à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Faisant abstraction de la nature au nom de l'idéologie du progrès, cette « grande accélération » (McNeill et Engelke, 2016) vient se superposer à la dynamique coloniale, suivant une logique productiviste-industrielle et de consommation de masse qui épouse une trajectoire de développement occidentale. Au sein des « quatre vieilles », cette dynamique trouve pleinement sa justification dans l'impératif du ratrappage vis-à-vis de l'ancienne Métropole,

attaché à la promesse d'égalité de la départementalisation (Mary, 2021)<sup>12</sup>. Ce faisant, cette conjonction revient ni plus ni moins à dupliquer un modèle de développement entre des milieux climatiques, écosystémiques et sociaux profondément antagonistes. La question environnementale outre-mer conduit à prendre au sérieux ce *hiatus*, qui interroge, par extension, les conditions mêmes d'habitabilité de ces territoires.

En poussant le raisonnement jusqu'à son terme, les *post et decolonial studies* amènent à considérer ces deux temps anthropocéniques comme intimement liés, dans le sens où l'esclavage lors de la colonisation n'aurait pas seulement été utile pour extraire et accumuler les ressources matérielles de la modernité, mais aurait aussi permis de caractériser certaines populations par leur « retard de développement », tout en justifiant un transfert de vulnérabilité environnementale aux « Autres » de l'Europe. Dans cette optique, la crise écologique actuelle constituerait un « retour » vers les « races civilisées », responsables des changements globaux en cours, de ce qu'elles ont déjà fait subir aux anciennes colonies et à leurs populations autochtones (Clark et Szerszynski, 2021). Cette tension entre plusieurs temporalités et spatialités imbriquées singularise la manière dont se pose la question environnementale outre-mer.

Si cette dernière est en soi directement liée aux impasses de la question sociale et de l'idéologie du progrès qui la conditionne, la manière dont elle se pose outre-mer signifierait donc également, pour ainsi dire, le retour du refoulé de la nature sur lequel se sont historiquement et géographiquement bâties la modernité et le capitalisme. Dans le contexte ultramarin français, l'imbrication de ces différents éléments nous permet de mieux prendre la mesure de l'ampleur du défi que représente le fait de retisser les liens entre nature, société et politique, marqués par la rémanence de blessures de l'histoire parfois mal cicatrisées (Giraud, 2005). En prise directe avec ces processus historiques, indissociablement matériels et sociaux, les anciennes colonies départementalisées constituent une situation paradigmatic pour penser le devenir des sociétés modernes et interroger une perspective pluriséculaire. De ce point de vue, c'est aussi l'héritage colonial qui doit être mieux pris en considération dans l'analyse des politiques environnementales « à la française ».

## **DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES COMME LES AUTRES ?**

Bien qu'aujourd'hui promus par le gouvernement aux « avant-postes » de la transition écologique, les territoires ultramarins demeurent un angle mort de l'analyse des politiques environnementales (Lascoumes, 2022). Cet impensé est à l'image de la place marginale qu'occupent lesdits Outre-mer dans l'analyse des politiques publiques en France, en dépit d'un intérêt marqué pour les territoires<sup>13</sup>. Or l'action publique n'est pas restée

12. Considérant la situation des « vieilles colonies » vis-à-vis de celles du second Empire colonial français, le législateur instaure, en mars 1946, deux régimes distincts : celui de l'identité législative pour les départements d'Outre-mer (Dom), où les lois et les règlements nationaux s'appliquent de plein droit, d'une part ; celui de la spécialité législative pour les territoires d'Outre-mer (Tom), où les lois promulguées dans l'ancienne Métropole ne s'appliquent qu'à condition d'une mention spéciale, d'autre part. En septembre 1958, l'adoption de la Constitution de la V<sup>e</sup> République ouvre la possibilité pour les Tom de décider de leur avenir institutionnel : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon refusent la départementalisation et choisissent de demeurer des Tom, tandis que le protectorat de Wallis-et-Futuna accède au statut de Tom en juillet 1961.

13. De manière générale, les dimensions coloniales et postcoloniales demeurent un point aveugle des études sur l'État en France (Mary, 2021).

indifférente aux enjeux environnementaux auxquels sont confrontés lesdits Outre-mer, tout particulièrement au cours de la période récente.

En France, on fait généralement remonter l'origine des politiques environnementales au début des années 1970, avec la création du ministère de l'Environnement. Cette création est suivie de progrès notables en matière de lutte contre les pollutions industrielles, d'assainissement des eaux usées et de traitement des déchets, qui relèvent de problématiques émergentes outre-mer, comme, par exemple, aux Antilles (Dumont, 2010). Cette période coïncide avec les premières mesures de conservation de la nature, auxquelles se mêle une critique écologiste naissante, que l'on retrouve dans certains territoires ultramarins, en particulier face aux projets de développement d'un tourisme de masse (Burac, 2006). Toutefois, nombre d'atteintes massives à l'environnement et à la santé sont passées sous silence, à l'instar des dégâts causés par les essais nucléaires en Polynésie (Meltz et Vrignon, 2022) ou des premières critiques formulées par les travailleurs agricoles à l'encontre de l'usage des pesticides dans les bananeraies antillaises (Léotin, 2008).

Alors que les politiques environnementales qui voient le jour dans les années 1970 reposent sur une remise en cause du « modèle productiviste », un changement de paradigme intervient au tournant des années 1980-1990, avec l'affirmation du mot d'ordre de développement durable, qui traduit le passage d'un questionnement critique sur l'économie à une économisation des enjeux environnementaux (Lascoumes, 2008). Cette période s'accompagne de la mise en place de nouveaux dispositifs propres auxdits Outre-mer, qui visent non seulement à combler un certain « retard », mais aussi à ajuster les politiques nationales aux défis environnementaux qui sont les leurs : projets d'aires protégées, stratégies de prévention des risques naturels majeurs, normes environnementales, etc.

Au tournant des années 2000-2010, les dispositifs dédiés aux anciennes colonies françaises prennent une ampleur inédite, sous-tendue par une logique d'expérimentation qui revendique d'en faire des « laboratoires d'avenir », tel que l'illustre le cas des énergies renouvelables (Galenon, 2011). Cette période s'accompagne d'une effervescence du mouvement associatif, qui épouse la rhétorique du développement durable, jusque dans les milieux indépendantistes<sup>14</sup>. D'une démarche initialement basée sur la contrainte et le dirigisme, le « style » du gouvernement de l'environnement se veut désormais à la fois plus incitatif et plus participatif. Le Grenelle de l'environnement, puis le Grenelle de la mer, capitalisant sur ces évolutions globales, n'en demeurent pas moins caractérisés par une écologisation partielle, qui conforte l'hypothèse d'une « France vert clair » (Bess, 2011 [2003]).

Les initiatives prises par la gauche à son arrivée au pouvoir, en 2012, s'inscrivent dans la continuité des propositions formulées suite aux États généraux de l'Outre-mer, qui mettent l'accent sur l'exemplarité de ces territoires en matière de développement durable. Cette rhétorique rejoue les nouvelles orientations prises par l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'Agenda Europe 2020, incitant les Rup à adopter une stratégie de « *spécialisation intelligente* » en vue « *d'exploiter au mieux leurs atouts uniques* » (Commission européenne, 2012 : 8). Fidèle à l'esprit de l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE), qui s'impose à la fin des années 1990 comme un outil

---

14. Comme, par exemple, en Martinique (Malsa, 2008). La Nouvelle-Calédonie en fournit également une bonne illustration (Merlin, 2014).